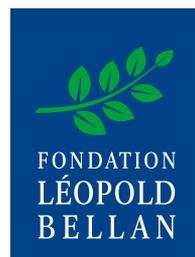
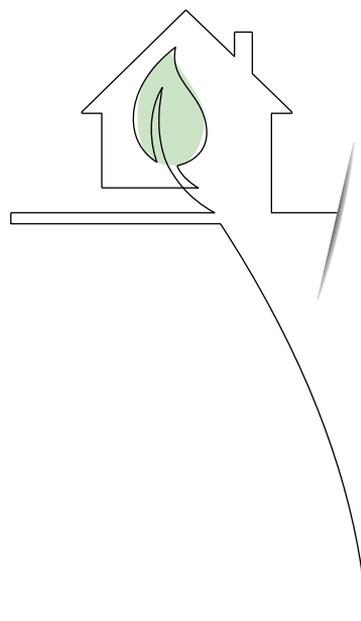


Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire

Hospitalisation de jour

Léopold Bellan

MONCHY-SAINT-ÉLOI
TRACY-LE-MONT



*Pour la santé
et l'autonomie*

Ce livret d'accueil est rédigé conformément à l'article L.1112-2 du code de la santé publique et à l'arrêté du 15 avril 2008. Il vous est remis (ou à votre représentant légal ou à l'un de vos proches) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement.

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ? 2

- Notre établissement •
- Les missions et objectifs de l'établissement •
- Notre structure d'accueil •

VOTRE ACCOMPAGNEMENT 6

- Les équipes à votre service •
- Votre prise en charge en HDJ au CPRCV •

VOTRE ADMISSION AU CPRCV 11

- Votre accueil •
- La préadmission •
- Aide et accompagnement •

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE SÉJOUR 14

- Pour vos séances •
- Règles de vie •
- Sécurité des biens et des personnes •
- Frais de séjour •

VOTRE SORTIE DU CPRCV 18

NOS PARTENAIRES 20

VOTRE PARTICIPATION 21

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION 22

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN 30



Bienvenue

Madame, Monsieur, soyez les bienvenus !

Nos équipes pluridisciplinaires, en s'appuyant sur un plateau technique, moderne et performant, œuvrent pour que votre réadaptation soit la plus efficace possible et que vous puissiez retrouver rapidement votre vie familiale, sociale et professionnelle dans les meilleures conditions.

Votre engagement et votre participation active aux soins et à la réadaptation sont les clefs de la réussite du programme de récupération que nous vous proposons. Ils vous permettront de progresser dans un environnement rassurant, agréable et reposant. Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de soins en plaçant le patient au centre de nos préoccupations, ceci en prenant en compte vos remarques et suggestions.

Ce livret d'accueil vous permet de retrouver toutes les informations pratiques concernant votre séjour ainsi que celles relatives à vos droits et devoirs. Nos équipes sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

La Direction, le personnel médical et l'ensemble des équipes vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un bon séjour et un prompt rétablissement.

LA DIRECTION





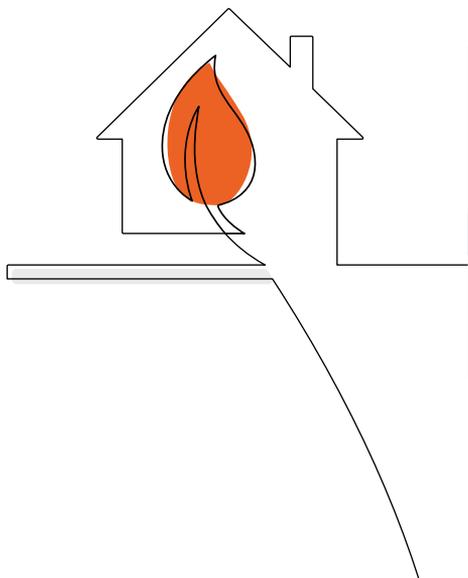
QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Le Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire (CPRCV) est un établissement de santé privé à but non lucratif, géré par la Fondation Léopold Bellan, pour des patients adultes souffrant d'affections cardio-vasculaires.

Il est composé de deux sites distincts :

- Un site à Tracy-le-Mont dans l'Oise, près de Compiègne, avec une offre de soins en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour (HDJ).
- Un site à Monchy-Saint-Éloi dans l'Oise, près de Creil, Senlis et Beauvais, avec une offre de soins en hospitalisation de jour (HDJ).



TRACY-LE-MONT



45 lits
en hospitalisation
complète

23 places
en hospitalisation
de jour

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vous pouvez nous joindre au **03 44 75 50 00**
ou par mail cardio.cprcv@fondationbellan.org

MONCHY-SAINT-ÉLOI



20 places
en hospitalisation
de jour.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez nous joindre au **03 65 69 01 30**
ou par mail smedical.hdj-cprcv@fondationbellan.org



QUI SOMMES-NOUS ?

LES MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT



Nos établissements s'articulent autour de 3 missions



Un séjour en soins médicaux et de réadaptation vous a été prescrit dans l'objectif de maîtriser les facteurs de risque afin de prévenir la rechute, l'aggravation et la ré-hospitalisation.

Il s'agit d'une prise en charge médicale et paramédicale hautement recommandée dans certaines affections cardio-vasculaires ou lorsque votre état de santé vous expose à un haut risque d'évènement cardio-vasculaire.

Les objectifs de la prise en charge consistent à :

- Vous aider à récupérer autant que possible vos capacités à l'effort par un entraînement physique sécurisé et adapté et une initiation à des activités physiques bénéfiques, réalisables et à poursuivre à domicile.
- Organiser une surveillance de votre état de santé, veiller à certaines cicatrisations ou parer à d'éventuels risques de complication.
- Adapter, si besoin, votre traitement médicamenteux.
- Vous proposer des actions de prévention et d'éducation thérapeutique : activités physiques et sportives, nutrition, gestion des traitements médicamenteux, etc... Celles-ci vous donnent les moyens d'améliorer votre quotidien par des comportements adaptés, de connaître autant que possible votre maladie, les moyens de la surveiller et d'alerter votre médecin de façon efficace.
- Vous aider à lutter contre d'éventuelles addictions : tabac, alcool...
- Vous proposer un soutien psycho-social : gestion du stress, aide à la réinsertion professionnelle, aide au maintien à domicile ou dans un lieu de vie adapté.

NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL



LES ÉQUIPEMENTS À VOTRE SERVICE

Chaque site dispose de différentes salles, équipées de matériels modernes renouvelés régulièrement.

Les plateaux techniques sont dotés d'équipements spécialisés (échographe cardiaque, doppler vasculaire...), d'une salle d'épreuve d'effort cardiorespiratoire avec VO₂, d'un espace de réentraînement à l'effort avec dispositif de surveillance de l'ECG dont les tracés sont reportés sur des écrans de suivi (vélo connectés/tapis/rameur...), d'un espace de musculation, de gymnastique collective ainsi que de cabines individuelles de prise en charge.

Les postes de soins sont équipés de matériels d'urgence.

Les sites disposent également d'une cuisine thérapeutique et d'espaces pour les ateliers éducatifs. Ils sont entourés d'un parc boisé permettant d'effectuer diverses activités physiques adaptées en milieu naturel (marche, marche nordique, ateliers sportifs ...).



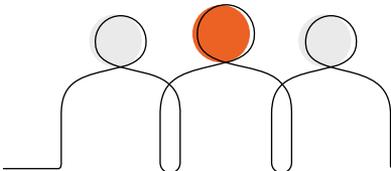


VOTRE

LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE



“Une équipe entièrement consacrée à votre accompagnement individualisé.”

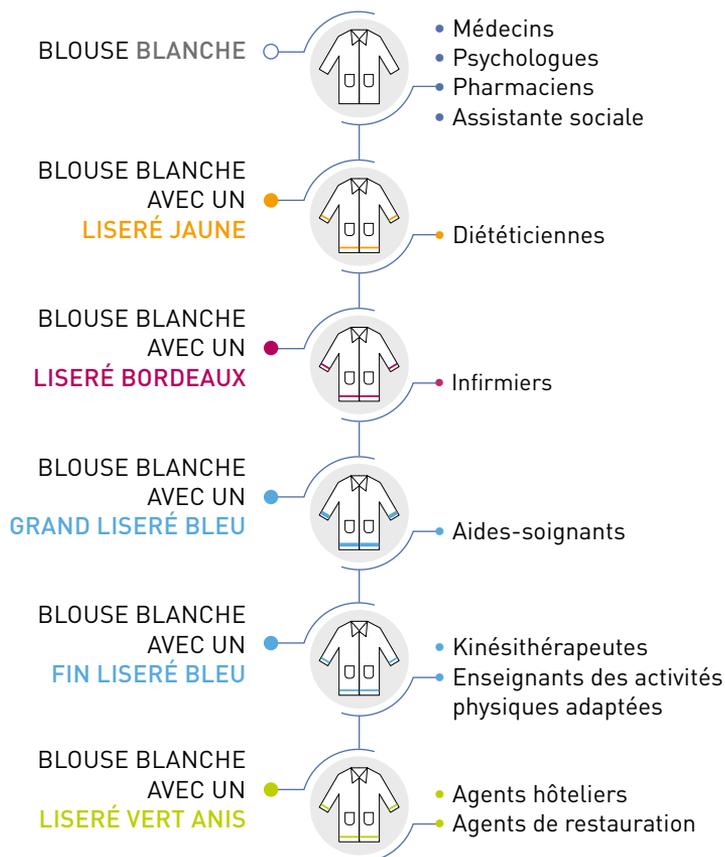


ACCOMPAGNEMENT

RECONNAITRE LES PROFESSIONNELS

- Le **personnel administratif** est identifiable par le port obligatoire du badge.
- Le **personnel médical, paramédical et logistique** est identifiable au port de blouses ou tuniques et pantalons, différenciés par une étiquette nominative dont la couleur du liseré distingue la profession.

Code couleur des blouses





VOTRE ACCOMPAGNEMENT

VOTRE PRISE EN CHARGE EN HDJ AU CPRCV



UN PROGRAMME DE RÉADAPTATION PERSONNALISÉ

À votre arrivée, le médecin et l'équipe pluridisciplinaire définissent avec vous un projet de soins personnalisé.

Ils déterminent vos objectifs de soins médicaux, de réadaptation et la durée du séjour. Ce projet vous engage moralement ainsi que l'établissement et sera réévalué au cours de votre séjour.

Votre projet de soins peut être présenté à votre personne de confiance si vous le souhaitez.

Pour la réussite de votre programme de réadaptation, **la participation à toutes les activités est obligatoire.**

Un bilan d'évaluation pluridisciplinaire est réalisé en fin de séjour.



DES ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES

Lors de votre séjour, des évaluations médicales sont effectuées par une équipe de médecins cardiologues (électrocardiographie sur 24H, échographie, Doppler, test à l'effort avec mesure des fonctions cardiopulmonaires et échanges gazeux, monitoring pression artérielle...).

Des évaluations complémentaires sont effectuées par notre équipe pluridisciplinaire : médecin généraliste, enseignants des activités physiques adaptées, kinésithérapeutes, diététiciennes, psychologues, assistante sociale, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s...



UNE PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe médicale et paramédicale assure votre suivi et vous apporte des connaissances sur les traitements et mesures d'autosurveillance.

Les enseignants en activités physiques adaptées organisent des activités de renforcement musculaire, de réentraînement à l'effort et des ateliers gymniques.

Les masseurs-kinésithérapeutes veillent à la récupération articulaire et musculaire, à l'endurance et à la mobilité.

Les diététiciennes veillent à votre équilibre alimentaire et organisent des ateliers de cuisine thérapeutique pour renforcer la connaissance de vos besoins nutritionnels.

Les psychologues suivent votre état psychocognitif, vous accompagnent dans l'acceptation de votre pathologie et des difficultés que cette dernière peut engendrer sur les plans personnel et professionnel, ainsi que sur la gestion du stress.

L'assistante sociale vous aide dans vos démarches administratives.



LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

La lutte contre la douleur est un engagement quotidien de l'établissement.

Le Comité de Lutte contre la Douleur contribue à déterminer des objectifs et à élaborer le programme d'actions de l'établissement.

Les modalités de prise en charge de la douleur et notre contrat d'engagement sont détaillés en annexe de ce livret.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

Le but de la réadaptation est de maîtriser les facteurs de risque afin de prévenir la rechute, l'aggravation et la ré-hospitalisation. ”
Dr Yves Garaud



DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Des actions de prévention et d'éducation thérapeutique, via des ateliers collectifs ou des entretiens individuels, sont effectuées par les professionnels en fonction de vos besoins. Peuvent également vous être remis des supports pédagogiques afin de compléter vos connaissances.

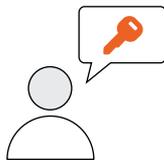
Un accompagnement est proposé pour lutter contre les addictions et notamment une aide au sevrage tabagique.

Les ateliers à visée éducative sont organisés tous les jours sur l'ensemble des thématiques en lien avec vos pathologies :
l'athérosclérose, le diabète, l'endocardite infectieuse, l'insuffisance cardiaque, le pacemaker, les AVK, le décryptage d'ordonnances, des ateliers diététiques...

Ces séances peuvent être ouvertes à la famille et aux aidants.

VOTRE ADMISSION

AU CPRCV



VOTRE ACCUEIL

Vous êtes accueilli(e) par l'hôtesse d'accueil chargée de constituer votre dossier administratif. Présente tout au long de votre séjour, elle facilite vos démarches auprès des différents organismes.

Pour constituer votre dossier administratif, il est indispensable de fournir :

- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- Carte vitale ou le cas échéant attestation de Complémentaire santé solidaire (ex : CMU) à jour ou carte européenne d'assurance maladie ou justificatif d'aide médicale d'état (AME);
- Carte de complémentaire santé à jour.





VOTRE ADMISSION AU CPRCV

**LA PRÉADMISSION**

Une séance de préadmission est organisée afin d'évaluer la compatibilité de la demande d'admission en HDJ avec votre état de santé :

- Consultation médicale et explorations fonctionnelles (échographie, épreuve d'effort) réalisées par un cardiologue.
- Bilan initial pluridisciplinaire réalisé par :
 - un infirmier,
 - un enseignant des activités physiques adaptées ou un kinésithérapeute,
 - une diététicienne.

A l'issue de cette séance, un projet de soin personnalisé sera élaboré.

En fonction du résultat de ces évaluations, vous pourriez être orienté vers une solution plus adaptée : hospitalisation complète, prise en charge en ville ou demande d'examen complémentaires.



Il est conseillé de ne pas apporter de biens de valeur. L'établissement ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol.



AIDE ET ACCOMPAGNEMENT



Des professionnels (assistante sociale, psychologues, tabacologue) sont à votre disposition pour :

- Une écoute et un soutien ;
- Un accompagnement dans les démarches administratives ;
- Une aide pour organiser la continuité de votre prise en charge à la fin de votre séjour.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'un de ces professionnels, vous pouvez le signaler à votre médecin ou à un membre de l'équipe soignante.



MODALITÉS PRATIQUES

DE VOTRE SÉJOUR

POUR VOS SÉANCES

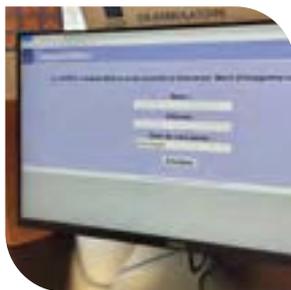


LE PLANNING D'ACTIVITÉS

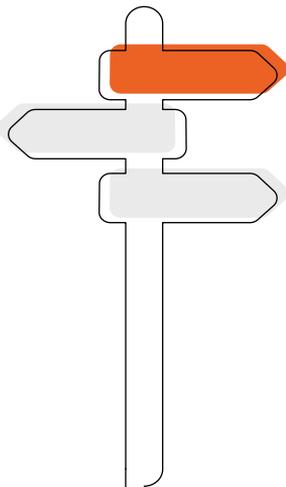
A partir de votre projet de soins qui tient compte de votre pathologie, des prescriptions du médecin et des bilans d'entrée paramédicaux, un planning des activités est établi. Il vous est remis lors de votre première séance de réadaptation. Il peut comprendre des ateliers individuels et/ou collectifs.

ENREGISTREMENT

À chaque séance et avant de démarrer vos activités, vous êtes tenu d'enregistrer votre présence sur la tablette tactile prévue à cet effet.



Votre présence aux séances programmées est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès de l'hôtesse d'accueil dans les plus bref délais.





TENUE VESTIMENTAIRE

Pour votre bien être et le bon déroulement des séances, il vous est demandé d'apporter des vêtements de sport et des chaussures adaptées pour l'intérieur et l'extérieur ainsi que des serviettes de toilette.

LES VESTIAIRES

Les vestiaires sont équipés de douches et de casiers mis à disposition pour ranger vos effets personnels. Il est conseillé de vous équiper d'un cadenas.

LES TRANSPORTS

Vous organisez votre déplacement avec votre véhicule personnel, autant que possible. Si besoin, un transport sanitaire adapté vous sera prescrit par un médecin.

Le choix du transporteur se fait à votre convenance. Toutefois une liste de prestataires peut vous être proposée par l'établissement.

LES ESPACES DÉTENTES

Pour favoriser les échanges, des espaces aménagés sont à votre disposition. Vous y trouverez des distributeurs de boissons, télévisions, journaux...



MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE SÉJOUR



RÈGLES DE VIE

Le règlement de fonctionnement vous est remis à votre arrivée. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

LE RESPECT DU PERSONNEL ET DES AUTRES PATIENTS

Pour votre confort et votre sécurité, il vous est demandé de prendre en compte les règles qui s'appliquent :

- Observer le plus grand silence dans l'établissement pour préserver votre repos et celui des autres ;
- Ne pas fumer, ni vapoter ;
- Ne pas apporter d'aliments ou des boissons alcoolisées qui peuvent nuire à votre santé.

PARKING

Des parkings sont accessibles à l'entrée des établissements. Nous vous remercions de respecter les places réservées ainsi que les interdictions de stationnement afin de ne pas gêner la circulation des ambulances et des véhicules de secours.

ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement et les espaces verts qui l'entourent.



Toute personne a le droit au respect de son intégrité physique et morale. Toute violence est proscrite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires.

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES



CONTRÔLE DES ACCÈS

L'accès à l'établissement peut être soumis à certaines contraintes ou obligations pour la sécurité de tous (ex : Vigipirate, pass sanitaire...).

SÉCURITÉ INCENDIE

L'établissement est doté d'un système de détection incendie performant, contrôlé périodiquement. En cas d'alarme, nous vous demandons de rester dans la pièce où vous vous trouvez et de suivre les consignes du personnel de l'établissement.



Le règlement intérieur de l'hôpital de jour est annexé à ce livret d'accueil.

FRAIS DE SEJOUR



Le CPRCV, établissement privé non lucratif, propose des soins sans dépassement d'honoraires.

Une hospitalisation a un coût et se décompose comme suit :

- Le tarif journalier, en règle générale, est pris en charge à 80% par votre Caisse d'assurance maladie.
- Le ticket modérateur correspond aux frais non pris en charge (ou non couverts) par la sécurité sociale et est réglé soit :
 - par votre mutuelle ou assurance complémentaire, si vous en possédez une,
 - par la complémentaire santé solidaire (ex CMU) si vous remplissez les conditions,
 - par vous-même.

Votre complémentaire santé peut prendre en charge tout ou partie des frais de séjour. Une prise en charge doit nous être adressée dès votre admission.

À la fin de votre séjour, vous devrez vous acquitter des frais non pris en charge par votre mutuelle ou la sécurité sociale.



VOTRE SORTIE

DU CPRCV



La fin de votre prise en charge est fixée par un cardiologue.

Vous devez vous présenter à l'accueil afin de régler les éventuels frais de séjour restant à votre charge. Il vous sera remis un bulletin de situation attestant la fin de votre séjour ainsi qu'un bon de transport (taxis, VSL, ambulance) le cas échéant. L'hôtesse d'accueil vous remettra l'ensemble des documents médicaux nécessaires à votre suivi médical. Le compte rendu d'hospitalisation est transmis à votre médecin traitant et/ou votre cardiologue ayant prescrit une prise en charge en hospitalisation de jour, conformément à la réglementation en vigueur.



Si vous décidez de sortir ou d'interrompre votre séjour contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Vous êtes dès lors tenu de signer un formulaire de "sortie contre avis médical" en présence d'un tiers soignant.



NOS PARTENAIRES

● L'établissement a tissé de nombreux partenariats avec les acteurs de santé du territoire :

les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et les Centres Hospitaliers de Compiègne-Noyon, de Creil-Senlis et de Beauvais, le réseau Santé Qualité Risques Hauts-de-France...



● Des partenariats sont également en place avec les acteurs du secteur :

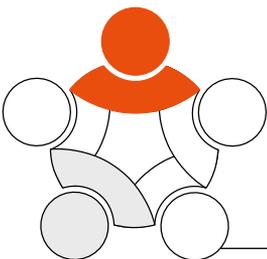
l'Association Française de Cardiologie, la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation, Groupe Exercice Réadaptation Sport (GERS) de la société Française de Cardiologie...

● Pour vous accompagner dans la poursuite des activités physiques après votre séjour,

le CPRCV a des partenariats avec les associations sportives du territoire : Réseau Sport Santé, les clubs Cœur et Santé du territoire...

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des professionnels du service de réadaptation.

● Les membres de l'Acrol, association des anciens patients réadaptés au CPRCV, interviennent également dans l'établissement en proposant des activités diverses.



VOTRE PARTICIPATION



Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

Lors de votre venue sur le site, n'hésitez pas à solliciter le personnel de l'établissement qui est à votre écoute."

LA COMMISSION DES USAGERS

La commission des usagers (CDU) existe, comme dans chaque établissement de santé, et vous pouvez la saisir.

Sa principale mission est de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches afin qu'ils puissent exprimer leurs difficultés.

Vous trouverez toutes les informations sur les missions et la composition de la CDU en annexe de ce livret.

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Pour nous permettre d'améliorer davantage la qualité de la prise en charge, nous vous invitons à renseigner le questionnaire de satisfaction. Il est mis à votre disposition afin de recueillir votre avis et remarques éventuelles sur votre séjour.

Il vous sera remis à quelques jours de votre sortie.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



L'INFORMATION ET L'ACCÈS AU DOSSIER

Le droit à l'information et au consentement éclairé.

L'INFORMATION

Tout patient a droit à une information intelligible, claire et loyale sur son état de santé, les soins et actes qui lui sont prodigués ainsi que sur leurs conséquences prévues ou imprévues.

Si vous êtes sous tutelle, cette information est délivrée à votre tuteur. Vous recevrez également une information.

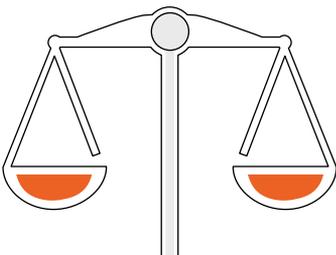
LE CONSENTEMENT AUX SOINS

Aucun acte concernant votre santé ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé. Vous pouvez le retirer à tout moment.

Si vous refusez un traitement, le médecin a l'obligation de respecter votre volonté mais doit vous informer des conséquences de vos choix et de leur gravité.

Si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, aucun acte ne pourra être réalisé sans que la personne de confiance ou votre famille, ou à défaut, l'un de vos proches n'ait été consulté (sauf en cas d'urgence). La limitation ou l'arrêt des traitements susceptibles d'entraîner votre décès ne pourra être réalisé sans respecter une procédure collégiale et vos directives anticipées. À défaut, le médecin devra recueillir le témoignage

Le respect de la personne accueillie et de sa dignité.





de la personne de confiance ou de la famille ou des proches. Si vous êtes sous tutelle et apte à exprimer votre volonté et à participer à la décision, le médecin doit également rechercher votre consentement aux soins.

LE SECRET MÉDICAL / SECRET PROFESSIONNEL



Vous avez droit au respect de votre vie privée et du secret des informations vous concernant.

Pour assurer la coordination ou la continuité de votre prise en charge, ou votre suivi social et médico-social, les professionnels de l'établissement peuvent être amenés à échanger entre eux des informations vous concernant. En outre, avec votre consentement préalable et/ou celui de votre représentant légal, et dans votre intérêt, l'établissement organise le partage des informations strictement nécessaires entre les professionnels n'appartenant pas à une même équipe de soins. En cas de diagnostic ou de pronostic grave, le secret médical ne s'oppose pas à ce que la famille, les proches de la personne malade ou la personne de confiance reçoivent du médecin les informations nécessaires afin de leur permettre d'apporter un soutien direct à celle-ci, sauf opposition de sa part.

LA PERSONNE DE CONFIANCE



Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant.

La personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade

La charte de la personne hospitalisée

Vous trouverez, en annexe de ce livret, les principes généraux de la charte de la personne hospitalisée.

Le document intégral, en plusieurs langues et en braille, est accessible à : www.sante.gouv.fr.

Vous pouvez également l'obtenir gratuitement sur simple demande auprès de l'accueil.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, elle rendra compte de votre volonté.

La désignation de la personne de confiance est un acte important puisque son témoignage l'emporte sur tout autre témoignage. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

- **Vous avez déjà désigné une personne de confiance avant votre entrée dans notre établissement.** Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.
- **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment. Cette désignation sera valable pour la durée de votre hospitalisation à moins que vous n'en décidiez autrement.
- **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle incluant la protection de votre personne.** Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

Vous trouverez les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, en annexe.

Les équipes médicales et paramédicales sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Vous pouvez accéder à votre dossier médical soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez.

Si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique, cette possibilité est également ouverte à la personne habilitée à vous représenter ou vous assister.

Toute demande de communication du dossier médical doit être adressée par écrit au directeur de l'établissement sur un formulaire fourni par l'établissement ou sur papier libre, accompagnée de la photocopie de votre pièce d'identité. Les informations demandées ne peuvent être mises à disposition avant un délai légal de 48h et sont accessibles dans les 8 jours suivant réception de votre demande complète.

Ce délai est porté à deux mois si le dossier date de plus de cinq ans. Votre dossier est conservé pour une période de 20 ans à compter de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe (sauf délais particuliers).

Les modalités de consultation (consultation sur place, avec ou sans accompagnement médical, par courrier...) sont à établir avec l'établissement.

En cas de décès, des informations médicales peuvent être transmises à vos ayants droits, votre concubin ou partenaire de Pacs, sauf refus exprimé de votre vivant. La personne doit adresser un courrier au directeur de l'établissement, accompagné de justificatifs, précisant son identité, celle du patient décédé, les documents souhaités ainsi que le motif légal de sa demande : connaître les causes du décès, faire valoir ses droits, défendre la mémoire du défunt.

LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés). Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante :

rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris**

Les informations médicales vous concernant sont transmises au médecin responsable de l'information médicale au sein de l'établissement et protégées par le secret médical.



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne a le droit d'avoir une “fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance”. Nous veillons à ce que ce droit soit mis en œuvre dans le respect de la volonté du patient.

Vous pouvez rédiger des directives anticipées pour le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté. Ces directives expriment votre volonté relative à votre fin de vie : conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Elles doivent être rédigées par écrit, datées et signées et comporter vos nom, prénom, date et lieu de naissance. En présence de plusieurs écrits, le document le plus récent l'emportera.

Les directives anticipées s'imposent au médecin, sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation ou lorsqu'elles apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. Dans ce dernier cas, le médecin devra suivre une procédure collégiale portée à la connaissance de la personne de confiance ou, à défaut, de la famille ou des proches.

Il n'est pas obligatoire de rédiger des directives anticipées.

- **Si vous avez déjà rédigé un tel document**, nous vous remercions de le confier au médecin qui vous prend en charge ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.
- **Si vous souhaitez rédiger un tel document**, nous vous invitons à vous adresser à l'infirmier du service.
- **Si vous êtes sous tutelle**, vous pouvez rédiger des directives anticipées avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille. Le tuteur ne peut pas vous assister ni vous représenter à cette occasion.

BIENTRAITANCE ET ÉTHIQUE



PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Nous sommes engagés dans la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance qui est par ailleurs un engagement essentiel porté par la Fondation Léopold Bellan. Les professionnels sont particulièrement sensibilisés, formés et invités à respecter ces principes rappelés dans une charte remise à tous.

LA DÉMARCHE ÉTHIQUE

Face à un sujet éthique ou à une situation de soins difficile, la démarche éthique conduit les soignants à s'interroger sur les dilemmes de valeurs en présence et les questions qui se posent et à les analyser à partir de différents points de vue pour mieux agir et prendre une décision la plus "juste" possible.

Le CPRCV travaille en collaboration avec le Comité éthique mis en place par la Fondation Léopold Bellan.

LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

La loi a mis en place une protection des personnes vulnérables. Si vous pensez être dans ce cas, vous pouvez (ou un membre de votre famille ou un proche ayant des liens étroits et stables avec vous) demander l'ouverture d'une mesure de protection juridique auprès du juge des tutelles du tribunal d'instance de votre domicile.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le portail national d'information :

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

*Humanisme,
solidarité,
ouverture d'esprit,
respect des autres
et des différences
de chacun,
sont les valeurs
de la Fondation."*



LA DÉMARCHE QUALITÉ

LES ENGAGEMENTS

Le CPRCV Léopold Bellan développe depuis plusieurs années une démarche qualité, en vue d'améliorer :

- l'accueil du patient,
- la prise en charge du patient,
- la gestion de l'information,
- le management du système qualité et gestion des risques,
- la place de l'utilisateur dans la vie institutionnelle,
- la gestion des risques "a priori" et "a posteriori",
- les conditions et la qualité de vie au travail,

et de développer la culture d'évaluation des pratiques professionnelles.

LA DÉCISION DE CERTIFICATION

DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS)

La démarche qualité est rythmée par des évaluations externes régulières réalisées par la Haute Autorité de Santé (HAS) lors de visites qui ont lieu au maximum tous les 4 ans. Ces visites ont pour objectif de porter une appréciation indépendante sur la qualité de la prise en charge au sein d'un établissement. Vous trouverez les résultats de ces visites pour notre établissement sur has-sante.fr

Par ailleurs, le CPRCV doit renseigner des indicateurs nationaux portant sur la qualité et la sécurité des soins, dont les résultats sont rendus publics et affichés sur les deux sites (Ollencourt, Monchy).

LA DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

L'établissement a mis en place une réflexion éco-responsable dans ses procédures d'achats, de gestion des déchets et de recherche d'économies d'énergie.

Pendant votre séjour, le personnel de l'établissement est à votre écoute."

VOS VOIES DE RECOURS



LES PLAINTES / RÉCLAMATIONS

Pendant votre séjour, le personnel de l'établissement est à votre écoute. Si vous avez des observations, doléances ou des motifs d'insatisfaction, vous pouvez nous en faire part :

- dans l'unité de soins auprès du cadre infirmier afin de remédier à la situation ;
- dans le registre des plaintes et réclamations disponible à l'accueil ;
- auprès des représentants des usagers dont vous trouverez la liste en annexe du livret d'accueil ;
- en saisissant la commission des usagers de l'établissement par courrier ;
- auprès de la direction de l'établissement, en adressant un courrier précisant les faits constatés.

Une enquête interne sera menée, afin de vous adresser une réponse dans les meilleurs délais. Vous pourrez éventuellement rencontrer le médiateur (médecin ou non médecin) dont l'une des missions est d'écouter le plaignant et de l'aider à formuler les faits et sa demande.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes -majeures et mineures- et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>



DÉCLARATION DES ÉVÈNEMENTS INDESIRABLES GRAVES

(critère de certification
1.1-17 EE04)

Afin de participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, vous pouvez signaler tout événement indésirable grave lié aux soins (EIGS), survenu lors de votre prise en charge auprès de l'agence régionale de santé à l'adresse mail suivante ars-hdf-signal@ars.sante.fr ou par téléphone au : **03 62 72 77 77**



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN



Fondation Léopold Bellan
 64, rue du Rocher
 75008 Paris.
 01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire du Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire Léopold Bellan.

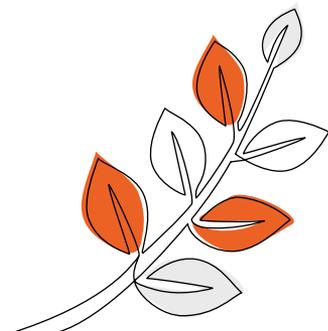
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 72 établissements regroupant 4 300 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, stagiaires, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.
- **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les patients disposent de représentants au sein de la Commission des usagers. Les représentants des usagers sont également représentés au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation -interne et externe-régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. A chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement."

Comité de rédaction : CPRCV
de Monchy-Saint-Éloi et de
Tracy-le-Mont, Aurélien Depret
(Directeur Qualité et Gestion des
risques), Léa Chaize (Chargé Qualité
- Gestion des risques) Apolline Rolland-
Desprez (Chargé Qualité - Gestion
des risques), Isabelle Guardiola
(Journaliste).

Photographies : ©Hamid Azmoun et DR.
Imprimé à l'Esat Léopold Bellan 78 360
Montesson en juin 2022. Conception et
réalisation : DuoProd/Nadja Cohen



CPRCV LÉOPOLD BELLAN

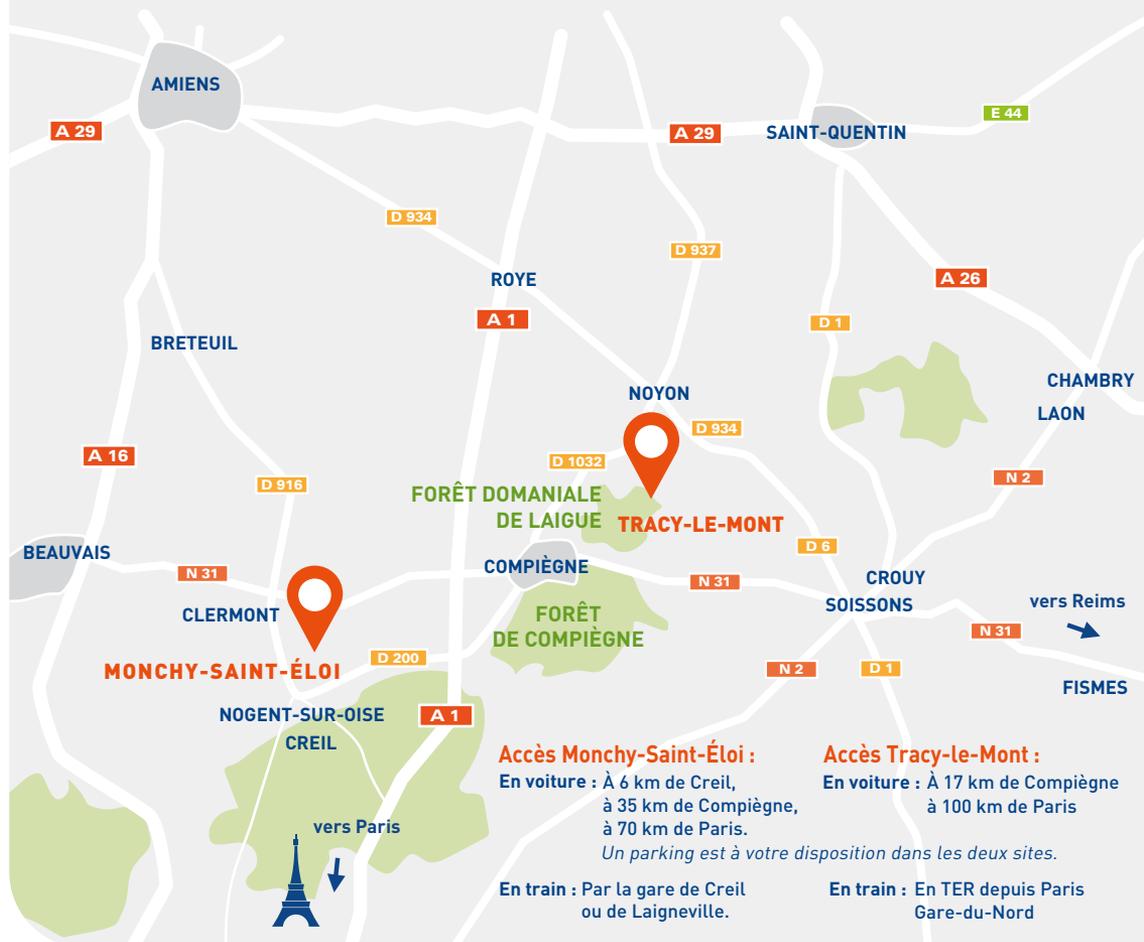
TRACY-LE-MONT

470, rue de Choisy - 60170 Tracy-le-Mont
cardio.cprcv@fondationbellan.org

MONCHY SAINT ÉLOI

5, rue de la Croix Blanche - 60290 Monchy-St Éloi
smedical.hdj-cprcv@fondationbellan.org

[www.bellan.fr/Patients et malades/Soins de suite et de réadaptation](http://www.bellan.fr/Patients-et-malades/Soins-de-suite-et-de-readaptation)



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr